



CONTRIBUTION DE FORCE OUVRIÈRE (FO) AU RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA CNCDDH SUR LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE

1. COMBATTRE L'IGNORANCE DONT SE NOURISSENT L'INTOLÉRANCE, L'OBSCURANTISME, LA BARBARIE ET LE RACISME

En cette année 2020, si particulière, où le monde fait face à une pandémie, qu'une grande partie de l'humanité vit masquée et confinée, il n'en est pas moins nécessaire de rester mobiliser contre toute forme de racisme et ses manifestations.

La stigmatisation subie par les personnes d'origines ou supposées d'origine asiatique depuis le début de l'épidémie, vue comme boucs émissaires ou responsables du COVID 19, illustre la vigilance indispensable en matière de lutte contre le racisme et la permanence du combat à mener contre les idées racistes et xénophobes.

Cette année 2020 a été, à nouveau, marquée douloureusement par plusieurs attentats terroristes perpétrés au nom de l'islamisme : après l'attaque devant les anciens locaux de Charlie Hebdo, ce furent les horribles assassinats du professeur Samuel Paty, de trois personnes dans l'église de Nice, une tentative, semble-t-il, à Lyon, empêchée au dernier moment.

L'assassinat horrible du professeur Samuel Paty ciblait le rôle essentiel de l'instruction publique, obligatoire, laïque.

Ceux, tout autant horribles, des personnes dans l'église de Nice ciblaient la liberté de conscience. La confédération générale du travail Force Ouvrière, comme elle l'a toujours fait en ces circonstances, a réagi immédiatement et publiquement. Prenant part au rassemblement à Paris, place de la République, elle invitait ses adhérents à exprimer à cette occasion leur engagement pour l'instruction publique, laïque, la défense sans faille des enseignants et personnels de l'éducation nationale, et plus largement de l'ensemble des agents publics et leur détermination à défendre la liberté d'expression, intrinsèque à la liberté syndicale, la laïcité, la démocratie et la République.

Au soir des attentats de Nice, dans un communiqué public, FO appelait à ne pas céder au terrorisme et à l'horreur qui venait de frapper encore, affirmant que démocrates, républicains, laïques, attachés indéfectiblement à la liberté - à la liberté d'expression et au refus de la soumission à tout dogme, à l'égalité - à l'égalité entre femmes et hommes, à la fraternité - contre le racisme, nous le resterions !

Dans un éditorial publié sur ses publications, FO affirmait encore que c'est en luttant pour la liberté d'expression, pour l'instruction publique et laïque, pour la laïcité, la démocratie et la République pour nous combattons également la montée du racisme et de l'intolérance.

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations est inhérente à l'engagement syndical et à notre action syndicale libre et indépendante.

Ces principes constituent une ligne constante et collective tant en interne qu'en externe.

Dans le contexte particulier de la pandémie de COVID19, FO a poursuivi son action dans les instances nationales, européennes ou internationales.

2. L'ACTION DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

2.1. Lutter contre les causes économiques et sociales du racisme

Pour FO, le chômage, l'accroissement des inégalités et de la précarité, outre qu'ils conduisent à mettre en grande difficulté la population qui y est confrontée, peut contribuer à exacerber des manifestations racistes, xénophobes ou le repli identitaire. La peur et l'insécurité économique nourrissent des comportements désignant les boucs émissaires en rejetant sur « l'autre » la responsabilité des situations de précarité subie.

Le dumping social, en situation globale de chômage structurel, conduit en effet à mettre en concurrence les salariés – réduits à leur coût pour la production ou l'entreprise – suscitant ainsi des discours réducteurs opposant les uns aux autres et stigmatisants vis-à-vis des migrants, salariés détachés, des pays d'accueil de délocalisations d'emplois du fait de faibles salaires et protections sociales.

C'est pourquoi, FO considère que son action générale, du niveau national au niveau international en passant par le niveau européen, en faveur de la justice et du progrès social, pour une égalité de traitement complète, notamment, au sein de l'Union européenne, en matière de détachement et en faveur de l'instauration de salaires minimums, participe à réduire les risques de déplacement des injustices réelles et ressenties sur le terrain de la xénophobie et du racisme.

Plus directement, la mobilisation syndicale permanente en faveur des réfugiés et du droit d'asile, de l'égalité de traitement des travailleurs migrants et de la lutte contre l'exploitation de travailleurs en situation irrégulière, qui doivent pouvoir bénéficier effectivement des mêmes droits du travail et de protection sociale, de la lutte contre la traite des êtres humains et le travail forcé, est aussi un facteur d'affirmation de l'égalité des droits et donc de rejet de la xénophobie et du racisme.

Pour FO, la mobilisation syndicale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le terrain du travail (salaires, emplois et carrières) participe évidemment de l'engagement universaliste.

2.2. Formation syndicale

FO poursuit, dans ses sessions de formation qui font également intervenir des chercheurs et universitaires, la mise en œuvre de modules visant à déconstruire les idées reçues en matière d'immigration et à rétablir la réalité, par des éléments probants, chiffrés et incontestables.

Il s'agit de combattre les perceptions négatives, simplistes et fausses de la question migratoire et de ses implications économiques et sociales, remettre en perspective, par une approche historique notamment, les raisons des migrations, les luttes, notamment syndicales, qui ont été menées pour protéger et intégrer les travailleurs migrants, les réfugiés et demandeurs d'asile sont des moyens de lutter contre les clichés et les rejets.

Cet effort de pédagogie et de vérité devrait être beaucoup plus présent dans le débat public.

À cet égard, notre organisation rappelle régulièrement aux pouvoirs publics leurs obligations au titre de la convention 97 de l'OIT, ratifiée par la France, de « *prendre toutes mesures appropriées contre la propagande trompeuse concernant l'émigration et l'immigration* ».

2.3. Une expression confédérale à l'Europe et à l'international contre le racisme et la xénophobie

Force Ouvrière est partie prenante des organisations syndicales internationales et européennes : Organisation Internationale du Travail (OIT), Confédération Syndicale Internationale (CSI), Confédération Européenne des Syndicats (CES).

Lors du dernier congrès mondial de la CSI en décembre 2018, FO avec les syndicats du monde entier, a pris position contre le racisme et la xénophobie, pour la promotion d'une protection sociale universelle, des salaires minimums vitaux et la négociation collective comme outils de prospérité. Cette déclaration sur le racisme et le soutien aux réfugiés rappelle à quel point la solidarité et le rejet de toute forme de racisme sont au cœur du mouvement syndical.

FO est très impliquée également dans les actions menées au sein de la CES, notamment en ce qui concerne la question des migrants, qui ne peut être traitée seulement au niveau national.

C'est un enjeu européen primordial, mais aussi mondial, et qui sera plus efficacement traité par la coopération et la solidarité que par la fermeture, la contrainte et le repli.

L'absence de gestion européenne cohérente et solidaire favorise les migrations clandestines, le dumping social et les réactions xénophobes. Il est nécessaire d'apporter une réponse globale et concertée.

À cet égard, le projet de pacte européen sur la migration dont les grandes lignes ont récemment été présentées par la Commission Européenne est très en deçà des attentes et des enjeux sur cette question notamment en ce qui concerne la réforme ou plutôt la non-réforme annoncée du système de Dublin.

FO travaille également avec la CES et l'OIT au sein d'un réseau syndical européen d'aide et d'assistance aux migrants ainsi qu'à un programme européen d'aide et d'action pour une intégration des réfugiés par le travail.

FO a soutenu la résolution de la CES consacrée au racisme : « *Les syndicats pour la démocratie, la solidarité et la tolérance en Europe, contre le racisme et la xénophobie* ». Ce texte rappelle notamment la nécessité de protéger et d'élargir la démocratie en Europe, le combat contre le racisme et la xénophobie dans la société et sur le lieu de travail.

Les récentes déclarations de la Présidente de la Commission Européenne sur les priorités de l'Union en matière de lutte contre le racisme, l'annonce d'un Plan d'Action contre le racisme pour 2020/2025 y compris en termes d'instruments législatifs et la nomination pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne d'un coordinateur sur cette question méritent d'être soulignés.

La volonté affichée également de lutter contre les discriminations dans les domaines tels que l'emploi est un corolaire nécessaire.

2.4. Aide et assistance sur des dossiers individuels et lutte contre les discriminations

La Confédération FO apporte également aide et assistance sur des dossiers individuels. La législation des étrangers, les questions liées au droit du travail ou bien encore les dispositifs légaux de lutte contre les discriminations font l'objet de nombreuses questions auprès de nos structures et de nos syndicats.

La complexité de cette législation et la multitude de dispositifs en place rendent difficile pour tout un chacun, et plus encore pour des travailleurs dont la langue maternelle n'est pas forcément le français, la compréhension des droits et des obligations qui s'imposent de part et d'autre.

La difficulté à comprendre et à faire reconnaître ses droits rend toujours plus nécessaires l'action et le soutien syndical de nos structures aux travailleurs.

Réagissant au rapport du Défenseur des droits paru en juillet sur les discriminations dans l'emploi, FO partage le constat que les politiques publiques contre les discriminations liées à l'origine n'ont pas apporté de réponses adaptées. Pour FO, les dispositifs de lutte contre les discriminations liées à l'origine en entreprise privilégient l'affichage à l'action, en s'appuyant sur des politiques volontaires tels les chartes ou le label.

FO privilégie la mise en place d'objectifs et des méthodes d'actions concrètes dans le cadre d'accords négociés. Signataire en 2006 de l'Accord national interprofessionnel (ANI) sur la diversité, FO a, dans les entreprises, paraphé 68 des 168 accords diversité recensés.